

# Le jury central se prépare maintenant

**Le 28 mai s'est tenue à Bruxelles une séance d'information sur le jury central.** Focus sur cette autre façon d'obtenir son diplôme.

● **Anne SANDRONT**

**S**i vous loupez votre rhéto en juin, et que vous ne voulez plus entendre parler de l'école, il est encore possible de présenter les épreuves via le jury de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire, mieux connu sous le nom de jury central. La Fédération Wallonie-Bruxelles a ajouté des séances d'information supplémentaires le 3 juillet prochain, à Wépion, et une à Bruxelles le 4 juillet.

« La participation aux séances d'information est obligatoire pour s'inscrire, explique Damien Rebella, directeur, parce qu'on se rendait compte qu'une série de questions revenaient tout le temps. Ces séances permettent d'éviter par mal

d'erreurs et d'incompréhensions. »

## **Pas plus facile qu'à l'école**

Qui sont les étudiants des jurys ? « Il y a de tout : des adultes qui n'ont pas de CESS et en ont besoin pour leur vie professionnelle, des jeunes qui vont dans une école privée, des jeunes en décrochage scolaire, d'autres qui suivent l'école à domicile... Tout jeune qui a obtenu son CE2D (le diplôme décerné en fin de 4<sup>e</sup> secondaire) peut participer aux jurys. Et sans CE2D, on peut participer aux épreuves à condition d'avoir plus de 16 ans. »

Certains pensent que ça sera plus facile que d'aller à l'école, ils se trompent. Au contraire, comme le CESS porte sur la matière de deux années, c'est plus difficile à réussir qu'une session de

rhéto. « On donne aux jeunes des liens vers le programme. Mais c'est comme le permis de conduire : on est une structure qui valide des compétences. »

## **Comment se préparer ?**

Il n'y a pas de syllabus, pas d'ouvrages de référence, mais le site d'e-learning de la Fédération Wallonie-Bruxelles donne accès à la matière (<https://elearning.cfwb.be/>).

Par ailleurs, l'enseignement de promotion sociale permet aux adultes de minimum 18 ans de passer leur CESS au bout de deux années de cours. Et des écoles privées se sont saisies du marché, offrant une préparation contre un budget assez conséquent. ■

► Plus d'infos :

<http://www.enseignement.be>

## «Je ne conseille pas le jury dans l'état actuel»

**S**imon, 18 ans, a suivi l'enseignement primaire et secondaire à domicile. L'an dernier, il a obtenu son diplôme, le CESS, par le biais du jury central. « Sur le papier, les sessions durent six mois. La plupart du temps, c'est rassemblé en deux mois, mais c'est une session qui reste extrêmement étalée. »

Pour préparer la session, Simon s'est référé au programme, via la plateforme e-learning. « Cette plateforme a été digitalisée, et depuis, c'est beaucoup moins pratique. La plupart des cours sont devenus impossibles à suivre : par

exemple, le site web reprend la matière par chapitre, mais le chapitre suivant ne s'affiche qu'une fois qu'on a remis le devoir du chapitre précédent. Et on n'a aucune façon de savoir combien il y a de chapitres au total... ça peut être 22 ou 140 ! On n'a aucun moyen de planifier le travail. Alors on doit se baser sur d'autres sources. »

Comme il n'a jamais été à l'école, sauf pour passer le CEB à la fin des primaires, Simon est un abonné des jurys, comme ses frères et sœurs, qui suivent l'école à domicile. « Chaque année ou

presque, on va au jury, pour essayer de passer les examens. La plupart du temps, on étalait nos sessions : à la première math, français, géo, et le reste à la seconde. Cela permettait de cibler ce que je devais apprendre pour la session. »

## **Difficile de s'organiser**

« L'organisation des épreuves est désastreuse. Il arrive qu'un examen soit déplacé une semaine avant la date prévue. Les informations sont renseignées sur le site du jury, mais les personnes inscrites ne sont pas prévenues par mail ou par sms. Par exemple, trois jours avant un examen, ils ont réalisé qu'ils

*avaient tellement d'inscrits qu'il fallait dédoubler l'épreuve : certains passaient l'examen le matin, d'autres l'après-midi. Et si on ne va pas consulter le site web, on n'a pas l'info. »*

Au niveau de la matière, même si on a travaillé, on n'est pas sûr de réussir l'examen, on ne sait pas à quoi s'attendre. « On ne sait pas quel type d'examen on va avoir : dissertation ou QCM ? » Impossible de « bachoter », en repassant les examens des autres années. Si tous les CEB sont consultables en ligne, ce n'est pas le cas des CESS : « on trouve de vieux examens en ligne, mais le programme a évolué et en mathématique, il y a de la matière à

*connaître qui ne se trouve pas dans les vieux examens. »*

Et enfin, il y a parfois les relations avec les examinateurs. « À l'oral de français, le professeur était très sympathique, mais en anglais, quand il a appris que je suivais l'enseignement à distance, j'ai bien senti le jugement et la crispation ! » ■

**A.S.**

## VITE DIT

**La séance d'info** Elle est obligatoire. Les participants doivent venir en personne, mineurs y compris. Il faut s'inscrire à la séance d'information par le formulaire d'inscription

en ligne (sur le site [enseignement.be](http://enseignement.be)). Les séances sont organisées tous les six mois et valables deux ans.

## Deux cycles par année scolaire

Le 1<sup>er</sup> cycle se déroule du mois d'août au mois de janvier, le 2<sup>e</sup> de février à juillet. Les résultats sont notifiés au terme de chaque cycle, soit au plus tard le 31 janvier et le 31 juillet.

**Quatre CESS** Il y a un CESS général (389 inscrits l'an dernier), un pour les techniques de transition (43), un pour les TQ (50) et un professionnel (275).